

ADDITIF ORGANISATEUR n° 1

Compléments et précisions apportés au règlement particulier de la course de côte de Tonneire 2026

1.1P. OFFICIELS

Collège Commissaires Sportifs
Collège Commissaires Sportifs
Collège Commissaires Sportifs
Directeur de Course adjoint
Commissaire Technique adjoint
Relations concurrents

M. Bernard SOUFFLET (18577/0403) est absent et excusé
Mme Laura ALEXANDRE (258016/0410) remplace M. Bernard SOUFFLET
M. Hervé COUSTY (332029/1438, stagiaire) officiera au collège
Mme Lucie BEAUMEYER (341080/0420, stagiaire) officiera au parc concurrents
Mme Anaïs CERIGNAT (401870/0420, stagiaire) officiera en tant que commissaire technique
Mme Brigitte DRÉAU (2282/0420) remplace Mme Laura ALEXANDRE

1.2.1P. HORAIRES

Nombre de montées

Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

10P. PRIX

Modification dans l'attribution des primes :

- Classes** : "série A" et "série B" confondues : 1er = 140 € (**si 3 partants et plus** *) + 1 coupe, 2ème = 70 € (de 4 à 8 partants) et 3ème = 40 € (**si 9 partants et plus**)
- Féminine** : "série A" et "série B" confondues : 1ère = 140 € (**si 3 partants et plus** *) + 1 coupe